

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1105

4 juin 2009

SOMMAIRE

"1" Hotels & Residences, S.à r.l.	53024	L'Atelier de Pierre Sàrl	53004
Aegis Investments Holding S.A.	52998	Merl Air Investments S.à.r.l.	53007
Aegis Investments Holding S.A.	52996	Mie Group S.A.	53005
Aegis Investments Holding S.A.	52995	Milpro S.A.	53000
A&G Global Sicav	53004	Multrans S.A.H.	53040
Alpha Cars S.A.	52998	Nord-Finance	52997
ArcelorMittal Distribution Central and Eastern Europe	53001	OEH S.à r.l.	53004
Argos S.A.	53000	O.O. Re S.A.	52996
Atlantas Sicav	52994	Pavillon d'Asie S. à r.l.	53002
avantage Capita S.à r.l.	53026	Piguet Strategies	53039
Aviation Leasing OpCo 7 S.à r.l.	52994	Primavera s.à r.l.	53003
Bonisavibus	53031	Pro-Immo-Nord Sàrl	52994
BS Real Estate (Lux) S.à r.l.	53040	ProjektPlus S.à r.l.	52999
Bull Fund	52995	Puracap S.A.	52995
Coast Investment S.C.A.	53006	Quintessence International S.A.	52998
Compagnie Financière de Gestion Luxem- bourg S.A.	53038	RB Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	53013
Convex S.à r.l.	53001	RepCon Lux S.A.	52996
Cynosure International (C.I.) S.A.	52998	R+V Luxembourg Lebensversicherung S.A.	52999
DECOMA Financial S.à.r.l.	52997	Serimnir Fund	53026
Dexia Quant	53002	SH Group International Equity Holdings, S.à r.l.	53024
Dominique Holding	53006	Sintonia S.A.	53000
EATG Sàrl	53003	Sky Capital International S.à r.l., SPF	53033
European Consultants (Luxembourg) S.A.	53000	Société Industrielle du Midi Holding S.A.	53005
FABS Luxembourg I SA	53001	Soldevco S.A.	53036
F.S.A. International S.A.	53003	SPXA S.A.	52997
Gesco SA	52994	Target Asia Fund (Luxembourg)	53006
ING Office Real Estate Luxembourg S. à r.l.	52995	Transports Wolff Mathias s.à.r.l.	53002
Kings Cross S.à r.l.	53031	UBAM	53039
La Modenese S.à r.l.	52996	Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.	53004
Langerheights S.A.	53001	Vangal Investments S.A.	52999
La Parfumerie de Martelange	53003	Vicus S.A.	53002
Laponia S.A.	52999	Vicus S.A.	52997

Gesco SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9240 Diekirch, 38, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 100.483.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 14 mai 2009.

Pour la société
Anja HOLTZ
Notaire

Référence de publication: 2009062121/2724/13.

(090072288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Pro-Immo-Nord Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 10, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 102.064.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 15 mai 2009.

Pour la société
Anja HOLTZ
Notaire

Référence de publication: 2009062123/2724/13.

(090072274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Atlantas Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 33.188.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2008 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mars 2009 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Katie AGNES / Fabienne WALTZING
Mandataire Principal / Mandataire Principal

Référence de publication: 2009062062/13.

(090072023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Aviation Leasing OpCo 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 139.397.

Extrait des décisions des associés prises en date du 11 décembre 2008

a) Le siège social de HSH Global Aircraft I S.à r.l. (associé) est transféré à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue John F. Kennedy.

Pour Aviation Leasing OpCo 7 S.à r.l.
James BERMINCHAM
Un mandataire

Référence de publication: 2009060804/9033/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD06933. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090071115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Puracap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 80.285.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société PURACAP S.A.
AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.
Signature

Référence de publication: 2009062061/12.

(090072021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Bull Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 91.846.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme
Marie-Cécile MAHY-DUBOURG
Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2009062091/13.

(090072599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Aegis Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 73.584.

Le bilan au 31-DEC-2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2009.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009062051/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03720. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090072016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

ING Office Real Estate Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.733.025,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 117.314.

Le bilan de la société au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société
IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l.
Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2009061953/15.

(090072202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

O.O. Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 120.222.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société O.O. RE S.A.
SINSER (Luxembourg) S.A.R.L.
Signature

Référence de publication: 2009062058/12.

(090072020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

RepCon Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 96.849.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2009.

TMF Management Luxembourg S.A.
Domiciliaire
Signature

Référence de publication: 2009062086/13.

(090072744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Aegis Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 73.584.

Le bilan au 31-DEC-2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2009.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009062048/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03719. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090072015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

La Modenese S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1261 Luxembourg, 125-129, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 54.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, Avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009062040/15.

(090072789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

DECOMA Financial S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 86.108.000,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 104.423.

Les comptes annuels au 31 octobre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009061906/12.

(090072476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

SPXA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 114.127.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009062037/13.

(090072116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Nord-Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 37.445.

RECTIFICATIF

(remplace et annule le dépôt de la mention de publication du bilan au 31 décembre 2005 et des comptes annuels au 31 décembre 2005 enregistrés le 19/05/2008 référence LSO CQ04335 et déposés au Registre de Commerce le 20/05/2008 référence L080072111.04)

Le Bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2009061908/14.

(090072309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Vicus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 18, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 75.781.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009061902/15.

(090072457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Quintessence International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 33.799.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009062039/15.

(090072119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Aegis Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 73.584.

Le bilan au 31-DEC-2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009062046/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03718. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090072014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Alpha Cars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 75.104.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009062038/13.

(090072117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Cynosure International (C.I.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 79.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CYNOSURE INTERNATIONAL (C.I.) S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009061926/12.

(090072332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Vangal Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 126.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VANGAL INVESTMENTS S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009061924/12.

(090072330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

ProjektPlus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5681 Dalheim, 16, Waasserklapp.
R.C.S. Luxembourg B 135.616.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009061866/8516/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00142. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090072801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

R+V Luxembourg Lebensversicherung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 53.899.

Le bilan au 31.12.2007, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008 Référence: 080040137, a été modifié et fait l'objet d'un dépôt rectificatif, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11.05.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009061860/1412/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC05966. - Reçu 64,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090072756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Laponia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 29.743.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.
Laponia S.A.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Administrateur
Signatures

Référence de publication: 2009061854/15.

(090072540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Sintonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 77.504.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SINTONIA S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2009061857/12.

(090072837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Milpro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 73.230.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.
Administrateur / Administrateur
Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen
Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009062036/13.

(090072110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Argos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 85.445.

Par la présente, je vous informe que je démissionne de mon mandat d'administrateur et de président du conseil d'administration de la société ARGOS S.A., établie au 209, rue des Romains, L-8041 Bertrange et établie de fait au 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 85 445.

Luxembourg, le 11.05.2009.

Monsieur Alain VAN KASTEREN
Administrateur et président du conseil d'administration

Référence de publication: 2009062200/14.

(090072567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

European Consultants (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 85.950.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 14 mai 2009 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du no. 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, au no. 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Pour le Conseil d'administration
Signatures

Référence de publication: 2009062160/15.

(090072388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

ArcelorMittal Distribution Central and Eastern Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 99.187.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 mai 2009.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009061334/239/12.
(090071345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

FABS Luxembourg I SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 77.658.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.
TMF Management Luxembourg S.A.
Signature
Domiciliaire

Référence de publication: 2009062006/13.
(090072294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Langerheights S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 118.194.

Résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 28 mars 2008

- Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur, né le 28 février 1954 à Anvers, résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la Société.

Pour extrait conforme
N-E NIJAR / C. BLONDEAU
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009062221/14.
(090072704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Convex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6951 Olingen, 7, Op den Eien.
R.C.S. Luxembourg B 135.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009061785/15.
(090072199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Vicus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 18, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 75.781.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2009.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009061901/15.

(090072455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Transports Wolff Mathias s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9412 Vianden, 6A, rue de la Frontière.
R.C.S. Luxembourg B 91.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY
53, avenue J.F. Kennedy
L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2009061122/14.

(090071378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Dexia Quant, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 87.647.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Pour DEXIA QUANT, SICAV
RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2009062011/13.

(090072146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Pavillon d'Asie S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, 54, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 114.017.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009062232/670/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03351. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090072647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Primavera s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2671 Luxembourg, 2, place Virchow.
R.C.S. Luxembourg B 12.090.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 17 avril 2009

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Mme Irene MARTINS MENDES, née le 6 août 1956 à Figueira da Foz (Portugal), demeurant à L-3332 FENNANGE, 30, route d'Esch, a été révoqué de sa charge de gérante dans la branche de commerce, avec effet immédiat.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009061032/510/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00662. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090071632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

La Parfumerie de Martelange, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 13, rue des Tilleuls.
R.C.S. Luxembourg B 95.746.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009061127/14.

(090071370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

F.S.A. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 53.787.

—
Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009062035/13.

(090072106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

EATG Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 139.092.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55139 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009061343/211/12.

(090071583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

L'Atelier de Pierre Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 3, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 118.174.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 19 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009062245/670/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03361. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090072663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 9.471.

La liste des signatures autorisées de l'Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A. est modifiée par l'AJOUT de

- Monsieur Eric Lacoste comme "Adjoint à la Direction"

- Monsieur Donato de Michele comme "Cadre".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2009.

Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.

Isabelle Asseray / Vérane Waltregny

Référence de publication: 2009062575/14.

(090072502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

OEH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 107.473.

Changement d'adresse de Monsieur Oska HÖRNELL, associé:

Bangardsgatan 1B

SE - 75320 Uppsala

Sweden

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009062246/15.

(090072276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

A&G Global Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 115.839.

Le Rapport Annuel au 31 décembre 2008 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} avril 2009 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

Eva-Maria MICK / Fabienne WALTZING

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2009062274/13.

(090072881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

SIDUMI Holding S.A., Société Industrielle du Midi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 54.798.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 4 juillet 2008 que:

- M. Laurent MULLER, administrateur de la société, né le 22 mars 1980 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 5 août 2008 que:

- la démission en date du 30 avril 2008 de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée;

- la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société avec effet au 30 avril 2008.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009060834/26.

(090070863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Mie Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.813.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 04 Mai 2009 que:

- M. Helge ISRAELSEN, administrateur de sociétés, né le 23 août 1948 à Aarhus (Danemark), demeurant professionnellement à c/o Post Denmark, Tiegtsengade 31, 1566 Copenhague V (Danemark), Président, et

M. Bjarne WIND, administrateur de sociétés, né le 3 juillet 1948 à Frederiksberg (Danemark), demeurant à Bianco Lunos Allé 10, 5th, 1868 Frederiksberg C (Danemark),

ont été réélus aux fonctions d'administrateur A de la société, leurs mandats étant arrivés à échéance;

- M. Geert DUYCK, administrateur de sociétés, né le 27 février 1964 à Kortrijk (Belgique), demeurant professionnellement à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Vice-Président, et

Mme Emanuela BRERO, employé privée, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie), demeurant professionnellement à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ont été réélus aux fonctions d'administrateur B de la société, leurs mandats étant arrivés à échéance;

- la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social à 400 route d'Esch, B.P. 1443 Luxembourg a été élue aux fonctions de commissaire aux comptes de la société, son mandat étant arrivé à échéance.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 Mai 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009060031/28.

(090070090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Dominique Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 29.440.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER en date du 26/03/2009, l'Assemblée décide de nommer au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2012.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009062352/3842/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07812. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090072724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Coast Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 116.604.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55147 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009062353/211/12.

(090072397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Target Asia Fund (Luxembourg), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 85.256.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 1^{er} avril 2009

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire les administrateurs suivants pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010:

- Monsieur David Tsz Wing Chan
- Monsieur Teng Ngiek Lian
- Monsieur Alain Léonard
- Monsieur Donald Villeneuve
- Monsieur Frédéric Adam.

2. de réélire PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Pour TARGET ASIA FUND (LUXEMBOURG)

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2009062335/24.

(090072666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Merl Air Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 146.147.

—
STATUTES

The year two thousand nine.

On the thirtieth of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary with residence at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The public limited company Corporate Participations S.A., with its registered office in L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 144,752, duly represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws in force and by the one of August 10, 1915 concerning trade companies mainly and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is Merl Air Investments S.à r.l.

Art. 3. The object of the company is the acquisition and disposal of aircrafts and their exploitation within the limits of any granted authorizations.

The object of the company is furthermore the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city of Luxembourg by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty five (125) sharequotas of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor.

Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarters of the corporate capital.

The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarters of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five per cent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory disposition

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2009.

Subscription and Payment

The one hundred and twenty five (125) sharequotas are all subscribed by the public limited company Corporate Participations S.A., prenamed.

The subscriber states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand two hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder, representing the entire corporate capital, has taken the following resolutions:

First resolution

Mr. Cornelius Martin BECHTEL, director, born on March 11, 1968 at Emmerich, Germany, with professional address at L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, is appointed as manager for an unlimited duration.

Second resolution

The registered office of the company is established in L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, he signed together with the notary the present deed.

Traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le trente avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme Corporate Participations S.A., établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 144.752, ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, domicilié professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de Merl Air Investments S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition et l'aliénation d'avions ainsi que leur exploitation dans les limites des autorisations qui lui seront accordées.

La société a en outre pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société aura pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de

l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant. En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé pourra prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2009.

Souscription et Paiement

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique, la société anonyme Corporate Participations S.A., prénommée.

La souscriptrice comparante déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille deux cents Euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, administrateur, né le 11 mars 1968 à Emmerich, Allemagne, avec adresse professionnelle à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: THILL- J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 mai 2009. Relation GRE/2009/1728. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 19 mai 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009062740/231/324.

(090073472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

RB Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 71.609.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "RB HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à.r.l", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 39, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, RCS Luxembourg number B 71609, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated August 27, 1999, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated November 25, 1999, n°889. The by-laws have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 18 September 2008, not yet published.

The meeting is opened at 11 o'clock am, with Catherine Desso, "avocat à la Cour", with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Marilia Azevedo, private employee with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the sixty six million nine hundred seventy seven thousand six hundred ninety four (66,977,694) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Proposal to convert all 10,436,945 (ten million four hundred and thirty-six thousand nine hundred and forty-five) existing class D shares into class A shares.

2. Proposal to reduce the nominal value of the class A shares from EUR 100 (one hundred euros) per share to EUR 15.- (fifteen euros) per share and to transfer the balance of EUR 85.- (eighty five euros) per share to a share premium account. Following the reduction in nominal value of the A shares, the Company's share capital will be EUR 1,004,665,410.- (One billion four million six hundred and sixty five thousand four hundred and ten euros).

3. Proposal to create a new class of shares (called cumulative redeemable preference shares) and determination of their particular rights as set out in the proposed resolutions in items 6, 7 and 8 on this agenda.

4. Proposal to increase the corporate capital by an amount of EUR 1,598,625.- (one million five hundred and ninety eight thousand six hundred and twenty five euros) to raise it from its present amount (following the proposed resolution in item 2) of EUR 1,004,665,410.- (One billion four million six hundred and sixty five thousand four hundred and ten euros) to EUR 1,006,264,035.- (One billion six million two hundred and sixty four thousand and thirty five euros) by the creation and issue of 106,575 (one hundred and six thousand five hundred and seventy five) new cumulative redeemable preference shares of a par value of EUR 15.- (fifteen euros) per share. Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property) of a company having its registered office in the European Community. Acceptance by the managers of RB HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l.

5. Proposal to amend article 6 of the Company's articles of association (the "Articles") to read as follows:

"The capital is set at EUR 1,006,264,035.- (One billion six million two hundred and sixty four thousand and thirty five euros) divided into 66,977,694 (sixty six million nine hundred and seventy seven thousand six hundred and ninety four) class A shares and 106,575 (one hundred and six thousand five hundred and seventy five) cumulative redeemable preference shares (the "Preference Shares") of a par value of EUR 15.- (fifteen euros) each".

6. Proposal to amend article 17 of the Articles to read as follows:

"The gross profits of the Company stated in the annual or interim accounts, after the deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company

is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital. The distributable profit remaining after the allocation to the legal reserve is available for distribution to the class A shareholders and the Preference Share holders in the form and manner as set out below.

1. The Preference Share holders shall be entitled to a rate of return per Preference Share calculated on a daily basis of LIBOR + 0.50% on a daily principal amount of £214.24 (two hundred and fourteen pounds and twenty four pence) less any Special Dividend previously paid in accordance with article 17.2.a. below.

2. Provided that distributable profits are available and subject to the discretion of the shareholders exercised at any time, the Preference Share holders shall be entitled to the following distributions (the "Preferential Dividends"):

a. a single non-cumulative special dividend (the "Special Dividend") per Preference Share no greater than £201.58 (two hundred and one pounds and fifty eight pence); and

b. a fixed cumulative preferential dividend (the "General Preferential Dividend") calculated on a daily basis per each Preference Share:

i. for the period prior to (and including the date of) the making of any Special Dividend in accordance with article 17.2.a., an amount equal to LIBOR + 0.50% of £214.24 (two hundred and fourteen pounds and twenty four pence) per year; and

ii. for the period after the making of any Special Dividend in accordance with article 17.2.a., an amount equal to LIBOR + 0.50% of £214.24 (two hundred and fourteen pounds and twenty four pence) less the amount of the Special Dividend per Preference Share paid by the Company per year,

for the purpose of this article,

3. LIBOR shall mean the 12 month London Interbank Offer Rate for Pounds Sterling set at the date of issue of the cumulative redeemable Preference Shares and annually thereafter on the anniversary of the date of issue.

4. The General Preferential Dividend is payable annually in arrears in one instalment on the anniversary of the date of issue (or if not a business day, on the first business day thereafter) (the "fixed dividend date").

5. The Preferential Dividends are payable in priority to a payment of a dividend to the holders of any other class of share.

6. Other than as described in article 17.2, the Preference Shares do not confer a further right to participate in the profits of the Company.

7. Following the distributions to the holders of the Preference Shares, the balance of distributable profits shall accrue to the holders of class A shares.

8. The EUR equivalent of the principal amount of £214.24 (two hundred and fourteen pounds and twenty four pence) at the date of 19 November 2008 using the exchange rate of 1.- GBP for 1.185 EUR is EUR 253.88 (two hundred and fifty three euros and eighty eight cents). All amounts payable in respect of the Preference Shares will be calculated in and paid in Sterling."

9. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to pay interim dividends subject to the following conditions:

a) interim accounts shall be drawn up showing that the funds available for distribution are sufficient, it being understood that the amount distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and distributable reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles.

b) where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

10. Distributions shall be made payable at the Company's office at the date at which they are declared, unless the resolution states another place or date.

7. Proposal to amend article 18 of the Articles to read as follows:

"At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

a. After payment of debts, the assets of the Company available for distribution among the shareholders shall be applied in repaying to the holder of each Preference Share the following amounts, in priority to a repayment to the holders of any other class of share:

i. the amount of any Special Dividend declared in accordance with Article 17.2.a., and not paid;

ii. the amount of any accrued but unpaid General Preferential Dividend, to be calculated up to and including the date of commencement of the winding up to be payable whether or not the General Preferential Dividend has been declared; and

iii. £214.24 (two hundred and fourteen pounds and twenty four pence) less the amount of any Special Dividend declared in accordance with Article 17.2.a., per Preference Share.

b. The Preference Shares do not confer a further right to participate in the assets of the Company available for distribution among the shareholders or a right to the share premium.

c. The balance shall accrue to the holders of class A shares."

8. Proposal to add to the Articles a new article 19 so as to read as follows:

"1. Subject to the provisions of this Article and the prior approval by the shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital at a shareholders meeting, the Company may redeem the Preference Shares by serving notice to the holders of such Preference Shares.

The redemption must not have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed share capital and the reserves which may be distributed by virtue of the law or of these Articles.

2. The Company has the right to redeem all or some of the Preference Shares outstanding at any time.

3. The redemption moneys payable on each Preference Share are the total of:

- a. the amount of any Special Dividend declared in accordance with Article 17.2.a., and not paid;
- b. the amount of any accrued but unpaid General Preferential Dividend, to be calculated up to and including the date of redemption, to be payable whether or not the General Preferential Dividend has been declared; and
- c. £214.24 (two hundred and fourteen pounds and twenty four pence) less the amount of any Special Dividend declared in accordance with Article 17.2.a., per Preference Share.

4. Holders of the Preference Shares to be redeemed will be given not less than four weeks' notice. The notice shall specify the number of Preference Shares to be redeemed and the date fixed for redemption (the "Redemption Date").

5. If the Company has not redeemed all the Preference Shares prior to the third anniversary of the date of their issue, the remainder of such shares must either be redeemed by such aforementioned date or, alternatively, at a date mutually agreed between the Company and the holders thereof.

6. On the Redemption Date the Company shall pay redemption moneys due to the holder of Preference Shares upon presentation of an up to date Trade Registry excerpt.

7. The redemption moneys shall be paid to the holder on the Redemption Date (or if not a business day, on the first business day thereafter).

9. Proposal to renumber the original Article 19 as Article 20.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

First resolution:

The meeting resolved to convert 10,436,945 (ten million four hundred and thirty-six thousand nine hundred and forty-five) existing class D shares into 10,436,945 (ten million four hundred and thirty-six thousand nine hundred and forty-five) class A shares.

Second resolution:

The meeting resolved to reduce the nominal value of the class A shares from EUR 100 (one hundred euros) per share to EUR 15.- (fifteen euros) per share and to transfer the balance of EUR 85.- (eighty five euros) per share to a share premium account. Following the reduction in nominal value the Company's share capital will be EUR 1,004,665,410.- (One billion four million six hundred and sixty five thousand four hundred and ten euros)

Third resolution:

The meeting resolved to create a new class of shares (called cumulative redeemable preference shares) which will have different rights to the class A shares as set out in the sixth, seventh and eighth resolutions below.

Fourth resolution:

The meeting resolved to increase the corporate capital by an amount of EUR 1,598,625.- (one million five hundred and ninety eight thousand six hundred twenty five euros) to raise it from its present amount (following the second resolution) of EUR 1,004,665,410.- (One billion four million six hundred and sixty five thousand four hundred and ten euros) to EUR 1,006,264,035.- (One billion six million two hundred and sixty four thousand and thirty five euros) by the creation and issue of 106,575 (one hundred and six thousand five hundred seventy five) new cumulative redeemable preference shares of a par value of EUR 15.- (fifteen euros) per share.

The meeting resolved to accept the subscription for the new cumulative redeemable preference shares by RECKITT BENCKISER LUXEMBOURG (NO.4) LIMITED, with its registered office address at 103-105 Bath Road, Slough, Berkshire, SL1 3UH, United Kingdom.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene the aforementioned company RECKITT BENCKISER LUXEMBOURG (NO.4) LIMITED pre-named, here represented by Me. Catherine Desso, pre-named by virtue of a proxy given under private seal, which declared to subscribe the 106,575 (one hundred and six thousand five hundred and seventy five) new cumulative redeemable preference shares and pay them up together with an issue premium of EUR 25,459,119.- (twenty five million four hundred and fifty nine thousand one hundred and nineteen euros) by contribution in kind hereafter described:

53016

Description of the contribution

All the assets and liabilities (entire property) of RECKITT BENCKISER LUXEMBOURG (NO.4) LIMITED, a company having its registered office address in the European community (the United Kingdom).

Evaluation

The net value of this contribution in kind is evaluated at £22,833,540 (twenty two million eight hundred and thirty three thousand five hundred and forty) being equivalent to EUR 27,057,744 (twenty seven million fifty seven thousand seven hundred and forty four euros) using the exchange rate of 1.- GBP for 1.185 EUR.

Evidence of contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary in the form of the following documents:

- a contribution agreement between Reckitt Benckiser Luxembourg (No.4) Ltd and the Company;
- an interim balance sheet dated November 19, 2008 of Reckitt Benckiser Luxembourg (No.4) Ltd, certified by its directors;
- a declaration of value of the contribution signed on November 19, 2008 by Reckitt Benckiser Luxembourg (No.4) Ltd; and
- a statement of value executed by the managers of the Company on November 19, 2008.

Effective implementation of contribution

RECKITT BENCKISER LUXEMBOURG (NO.4) LIMITED, contributor hereby represented as stated here above, declares that:

- a) - it is the sole full owner of such assets and liabilities and possessing the power to dispose of such assets and liabilities, legally and conventionally freely transferable;
- b) - the transfers of such assets and liabilities is effective today without qualification, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- c) - all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say England and Luxembourg, in order to duly formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Managers' intervention

Thereupon intervenes the managers of RB HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., here represented by Me. Catherine Dessoy,.

Acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the here above contribution in kind, they expressly agree with the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these assets and liabilities, and confirm the validity of the subscription and payment.

Tax payment exemption request

Considering that the matter concerns the capital increase of a Luxembourg private limited liability company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of a company incorporated in the European Union, nothing withheld or excepted, the Company expressly requests for the contribution described above made by RECKITT BENCKISER LUXEMBOURG (NO.4) LIMITED, contributor, here represented as stated here above, the total contribution tax exemption on basis of Article 4.1 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for the payment of the fixed registration duty in such a case.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the meeting resolved to amend article 6 of the Company's article of association (the "Articles") to read as follows:

"The capital is set at EUR 1,006,264,035.- (One billion six million two hundred and sixty four thousand thirty five euros) divided into 66,977,694 (sixty six million nine hundred and seventy seven thousand six hundred and ninety four) class A shares and 106,575 (one hundred and six thousand five hundred seventy five) cumulative redeemable preference shares (the "Preference Shares") of a par value of EUR 15.- (fifteen euros) each".

Sixth resolution:

The meeting resolved to amend article 17 of the Articles to read as follows:

"The gross profits of the Company stated in the annual or interim accounts, after the deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital. The distributable profit remaining after the allocation to the legal reserve is available for distribution to the class A shareholders and the Preference Share holders in the form and manner as set out below.

1. The Preference Share holders shall be entitled to a rate of return per Preference Share calculated on a daily basis of LIBOR + 0.50% on a daily principal amount of £214.24 (two hundred and fourteen pounds and twenty four pence) less any Special Dividend previously paid in accordance with article 17.2.a. below.

2. Provided that distributable profits are available and subject to the discretion of the shareholders exercised at any time, the Preference Share holders shall be entitled to the following distributions (the "Preferential Dividends"):

a. a single non-cumulative special dividend (the "Special Dividend") per Preference Share no greater than £201.58 (two hundred and one pounds and fifty eight pence); and

b. a fixed cumulative preferential dividend (the "General Preferential Dividend") calculated on a daily basis per each Preference Share:

i. for the period prior to (and including the date of) the making of any Special Dividend in accordance with article 17.2.a, an amount equal to LIBOR + 0.50% of £214.24 (two hundred and fourteen pounds and twenty four pence) per year; and

ii. for the period after the making of any Special Dividend in accordance with article 17.2.a., an amount equal to LIBOR + 0.50% of £214.24 (two hundred and fourteen pounds and twenty four pence) less the amount of the Special Dividend per Preference Share paid by the Company per year,

for the purpose of this article,

3. LIBOR shall mean the 12 month London Interbank Offer Rate for Pounds Sterling set at the date of issue of the cumulative redeemable Preference Shares and annually thereafter on the anniversary of the date of issue.

4. The General Preferential Dividend is payable annually in arrears in one instalment on the anniversary of the date of issue (or if not a business day, on the first business day thereafter) (the "fixed dividend date").

5. The Preferential Dividends are payable in priority to a payment of a dividend to the holders of any other class of share.

6. Other than as described in article 17.2, the Preference Shares do not confer a further right to participate in the profits of the Company.

7. Following the distributions to the holders of the Preference Shares, the balance of distributable profits shall accrue to the holders of class A shares.

8. The EUR equivalent of the principal amount of £214.24 (two hundred and fourteen pounds and twenty four pence) at the date of 19 November 2008 using the exchange rate of 1.- GBP for 1.185 EUR is EUR 253.88 (two hundred and fifty three euros and eighty eight cents). All amounts payable in respect of the Preference Shares will be calculated in and paid in Sterling.

9. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to pay interim dividends subject to the following conditions:

a) interim accounts shall be drawn up showing that the funds available for distribution are sufficient, it being understood that the amount distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and distributable reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles.

b) where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend."

10. Distributions shall be made payable at the Company's office at the date at which they are declared, unless the resolution states another place or date.

Seventh resolution:

The meeting resolved to amend article 18 of the Articles to read as follows:

"At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

a. After payment of debts, the assets of the Company available for distribution among the shareholders shall be applied in repaying to the holder of each Preference Share the following amounts, in priority to a repayment to the holders of any other class of share:

i. the amount of any Special Dividend declared in accordance with Article 17.2.a., and not paid;

ii. the amount of any accrued but unpaid General Preferential Dividend, to be calculated up to and including the date of commencement of the winding up to be payable whether or not the General Preferential Dividend has been declared; and

iii. £214.24 (two hundred and fourteen pounds and twenty four pence) less the amount of any Special Dividend declared in accordance with Article 17.2.a., per Preference Share.

b. The Preference Shares do not confer a further right to participate in the assets of the Company available for distribution among the shareholders or a right to the share premium.

c. The balance shall accrue to the holders of class A shares."

Eighth resolution:

The meeting resolved to add to the Articles a new article 19 so as to read as follows:

"1. Subject to the provisions of this Article and the prior approval by the shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital at a shareholders meeting, the Company may redeem the Preference Shares by serving notice to the holders of such Preference Shares.

The redemption must not have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed share capital and the reserves which may be distributed by virtue of the law or of these Articles.

2. The Company has the right to redeem all or some of the Preference Shares outstanding at any time.

3. The redemption moneys payable on each Preference Share are the total of:

a. the amount of any Special Dividend declared in accordance with Article 17.2.a., and not paid;

b. the amount of any accrued but unpaid General Preferential Dividend, to be calculated up to and including the date of redemption, to be payable whether or not the General Preferential Dividend has been declared; and

c. £214.24 (two hundred and fourteen pounds and twenty four pence) less the amount of any Special Dividend declared in accordance with Article 17.2.a., per Preference Share.

4. Holders of the Preference Shares to be redeemed will be given not less than four weeks' notice. The notice shall specify the number of Preference Shares to be redeemed and the date fixed for redemption (the "Redemption Date").

5. If the Company has not redeemed all the Preference Shares prior to the third anniversary of the date of their issue, the remainder of such shares must either be redeemed by such aforementioned date or, alternatively, at a date mutually agreed between the Company and the holders thereof.

6. On the Redemption Date the Company shall pay redemption moneys due to the holder of Preference Shares upon presentation of an up to date Trade Registry excerpt.

7. The redemption moneys shall be paid to the holder on the Redemption Date (or if not a business day, on the first business day thereafter)."

Ninth resolution:

The meeting resolved to re-number the original Article 19 as Article 20.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le dix-neuf novembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "RB HOLDINGS (Luxembourg) S.à.r.l.", (ci-après "la Société"), établie et ayant son siège social au 39, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, RCS Luxembourg N° B 71 609, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 août 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial C en date du 25 novembre 1999, N° 889. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte du notaire soussigné en date du 18 septembre 2008, non encore publié.

La séance est ouverte à 11 heures et présidée par Catherine Dessoy, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Marilia Azevedo, employée privée, demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les soixante six millions neuf cent septante sept mille six cent nonante quatre (66.977.694) parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III.- La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Proposition de convertir les 10.436.945 (dix millions quatre cent trente-six mille neuf cent quarante-cinq) parts sociales existantes de classe D en parts sociales de classe A.

2. Proposition de réduire la valeur nominale des parts sociales de classe A de 100.-EUR (cent euros) par part sociale à 15.-EUR (quinze euros) et de transférer le solde de 85.- EUR (quatre-vingt cinq euros) par part sociale à un compte spécial "Prime d'émission".

En conséquence de la réduction de la valeur nominale des parts sociales de classe A, le capital social de la société est fixé à 1.004.655.410.-EUR (un milliard quatre millions six cent cinquante cinq mille quatre cent dix euros).

3. Proposition de créer une nouvelle classe de parts sociales (dénommées parts sociales privilégiées cumulatives et rachetables) et détermination de leurs droits comme décrit dans les propositions de résolutions exposées aux points 6, 7 et 8 de l'ordre du jour (les "Parts Privilégiées");

4. Proposition d'augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 1.598.625.- EUR (un million cinq cent quatre-vingt-dix huit mille six cent vingt cinq euros) en vue de le porter de son montant actuel (à la suite de la proposition de résolution no 2) de 1.004.655.410.-EUR (un milliard quatre millions six cent cinquante cinq mille quatre cent dix euros) à 1.006.264.035.- EUR (un milliard six millions deux cent soixante quatre mille trente cinq euros) par la création et l'émission de 106.575 (cent six mille cinq cent soixante-quinze) nouvelles parts sociales privilégiées cumulatives et rachetables d'une valeur nominale de 15.- EUR (quinze euros) chacune- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les nouvelles parts sociales par le biais d'un apport en nature consistant dans l'universalité du patrimoine de d'une société ayant son siège social dans l'Union Européenne. Acceptation de l'apport par les gérants de RB Holdings (Luxembourg) S. à r.l.

5. Proposition de modification de l'article 6 des statuts de la société (les "Statuts") en vue de lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à 1.006.264.035.- EUR (un milliard six millions deux cent soixante quatre mille trente cinq euros) divisé en 66.977.694 (soixante six millions neuf cent soixante-dix-sept mille six cent quatre-vingt quatorze) parts sociales de classe A et 106.575 (cent six mille cinq cent soixante-quinze) Parts Privilégiées cumulatives et rachetables d'une valeur nominale de 15.- EUR (quinze euros) chacune."

6. Proposition de modification de l'article 17 des Statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

"Le bénéfice brut de la Société tel qu'indiqué dans les comptes annuels ou intermédiaires, après déduction des frais généraux, des amortissements et frais, représente le bénéfice net. Un montant équivalent à cinq pourcent (5%) du bénéfice net de la Société est alloué à la réserve légale, jusqu'à concurrence d'un montant équivalent à dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Le bénéfice restant après allocation à la réserve légale est disponible pour distribution aux associés de classe A et aux détenteurs de Parts Privilégiées dans la forme et de la manière décrite ci-dessous.

1. Les détenteurs de Parts Privilégiées auront droit à un intérêt par Part Privilégiée, calculé sur une base journalière, de LIBOR + 0.50 % sur un montant principal de 214,24.- GBP (deux cent quatorze Livres Sterling et vingt quatre pences), déduction faite du Dividende Spécial préalablement payé, comme stipulé à l'article 17.2.a. ci-dessous;

2. A condition que des bénéfices distribuables soient disponibles et sous réserve de l'approbation des actionnaires, les détenteurs de Parts Privilégiées auront droit aux distributions suivantes (les "Dividendes Préférentiels"):

a. un dividende spécial non-cumulatif (le "Dividende Spécial") par Part Privilégiée qui ne dépassera pas 201,58.- GBP (deux cent une Livres Sterling et cinquante huit pences); et

b. un dividende préférentiel cumulatif fixe (le "Dividende Préférentiel Général") calculé sur une base journalière pour chaque Part privilégiée:

i. pour la période précédant (et incluant la date de) l'allocation de tout Dividende Spécial conformément à article 17.2.a., une somme égale à LIBOR + 0.50 % de 214,24.- GBP (deux cent quatorze Livres Sterling et vingt quatre pences) par an; et

pour la période suivant l'allocation de tout Dividende Spécial conformément à article 17.2.a., une somme égale à LIBOR + 0.50 % de 214,24.- GBP (deux cent quatorze Livres Sterling et vingt quatre pences), déduction faite du montant du Dividende Spécial par Part Privilégiée payé par la Société annuellement. Pour les besoins du présent article,

3. LIBOR signifiera le "12 month London Interbank Offer Rate for Pounds Sterling" à la date d'émission des Parts Privilégiées et annuellement ensuite à la date anniversaire de l'émission.

4. Le Dividende Préférentiel Général est payable annuellement, de façon rétroactive, en un seul versement à la date anniversaire de l'émission (ou si ce jour n'est pas un jour ouvrable, le premier jour ouvrable qui suit) (la "date fixe du dividende").

5. Les Dividendes Préférentiels sont payables par priorité au paiement d'un dividende aux détenteurs de toutes autres classes de parts sociales.

6. Sauf ce qui décrit à l'article 17.2., les Parts Privilégiées ne confèrent pas d'autre droit à participer aux bénéfices de la Société.

7. Après les distributions aux détenteurs de Parts Privilégiées, le solde des profits distribuables bénéficiera aux détenteurs de parts sociales de classe A.

8. L'équivalent en euros du montant principal de 214,24.- GBP (deux cent quatorze Livres Sterling et vingt quatre pences) à la date du 19 novembre 2008, sur base du taux de change de 1.- GBP pour 1,185. EUR- est de 253,88.- EUR (deux cent cinquante trois euros et quatre-vingt huit cents). Tous les montants payés en relation avec les Parts Privilégiées seront calculés et payés en Livres Sterling.

9. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous réserve des conditions suivantes:

(a) il sera établi un état comptable faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants, étant entendu que les montants à distribuer ne peuvent excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire;

(b) lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

10. Les distributions seront effectuées au siège social de la Société à la date à laquelle elles sont déclarées, à moins que la décision ne fixe un autre endroit ou une autre date."

7. Proposition de modification de l'article 18 des Statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

"Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

a. Après le paiement des dettes, les actifs de la Société disponibles pour la distribution aux associés seront utilisés pour le remboursement aux détenteurs de chaque Part Privilégiée, en priorité à un remboursement aux détenteurs d'une autre classe de parts sociales comme suit:

i. le montant de tout Dividende Spécial déclaré conformément à l'article 17.2.a., et non payé;

ii. le montant de tout Dividende Préférentiel Général dû mais impayé, calculé jusqu'à et incluant la date de début de la liquidation, payable que le Dividende Préférentiel Général ait été effectivement déclaré ou non; et

iii. 214,24.- GBP (deux cent quatorze Livres Sterling et vingt quatre pences), déduction faite de la somme de tout Dividende Spécial déclaré conformément à l'article 17.2.a., par Part Privilégiée.

b. Les Parts Privilégiées ne confèrent pas d'autre droit de recevoir les actifs de la Société disponibles pour la distribution aux associés ou un droit à la prime d'émission.

c. Le solde bénéficiera aux détenteurs de parts sociales de classe A."

8. Proposition d'insertion d'un nouvel article 19 des Statuts ayant la teneur suivante:

1. Sous réserve des stipulations de cet article et de l'approbation préalable par les associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société, la Société peut racheter les Parts Privilégiées moyennant un avis aux détenteurs de telles Parts Privilégiées.

Le rachat ne peut avoir pour effet de réduire les actifs nets de la Société au-dessous de la somme du capital social souscrit et des réserves distribuables en vertu de la loi ou des Statuts.

2. La Société a le droit de racheter tout ou partie des Parts Privilégiées émises à tout moment.

3. Les montants du rachat payables pour chaque Part Privilégiée sont le total de:

a. la somme de tout Dividende Spécial déclaré conformément à l'article 17.2.a., et non payé;

b. la somme de tout Dividende Préférentiel Général dus mais impayés, calculé jusqu'à et incluant la date de rachat, payable que le Dividende Préférentiel Général ait été effectivement déclaré ou non; et

c. 214,24.- GBP (deux cent quatorze Livres Sterling et vingt quatre pences), déduction faite de la somme de tout Dividende Spécial déclaré conformément à l'article 17.2.a., par Part Privilégiée.

4. Les détenteurs des Parts Privilégiées à racheter recevront un avis au moins quatre semaines à l'avance. L'avis spécifiera le nombre de Parts Privilégiées à racheter et la date fixée pour le rachat (la "Date de Rachat").

5. Si la Société n'a pas racheté toutes les Parts Privilégiées avant le troisième anniversaire de la date de leur émission, le solde de ces parts doit être racheté ou bien avant la date mentionnée ci-dessus ou bien à une date mutuellement consentie entre la Société et les détenteurs.

6. A la Date de Rachat, la Société payera les montants correspondant au rachat aux détenteurs de Parts Privilégiées sur présentation d'un extrait à jour du Registre de Commerce et des Sociétés.

7. Les montants du rachat seront payés aux détenteurs à la date de rachat (ou si ce jour n'est pas un jour ouvrable, le premier jour ouvrable qui suit).

9. Proposition de ré numérotation de l'article 19 des Statuts en article 20.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de convertir les 10.436.945 (dix millions quatre cent trente-six mille neuf cent quarante-cinq) parts sociales existantes de classe D en parts sociales de classe A.

Seconde résolution:

L'assemblée décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de classe A de 100.-EUR (cent euros) par part sociale à 15.-EUR (quinze euros) et de transférer le solde de 85.- EUR (quatre-vingt cinq euros) par part sociale à un compte spécial "Prime d'émission".

En conséquence de la réduction de la valeur nominale des parts sociales de classe A, le capital social de la société est fixé à 1.004.655.410.-EUR (un milliard quatre millions six cent cinquante cinq mille quatre cent dix euros).

Troisième résolution:

L'assemblée décide de créer une nouvelle classe de parts sociales (dénommées parts sociales privilégiées cumulatives et rachetables) et de déterminer leurs droits comme décrit dans les propositions de résolutions exposées aux points 6, 7 et 8 de l'ordre du jour (les "Parts Privilégiées");

Quatrième résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 1.598.625.- EUR (un million cinq cent quatre-vingt-dix huit mille six cent vingt cinq euros) en vue de le porter de son montant actuel (à la suite de la résolution no 2) de 1.004.655.410.-EUR (un milliard quatre millions six cent cinquante cinq mille quatre cent dix euros) à 1.006.264.035.- EUR (un milliard six millions deux cent soixante quatre mille trente cinq euros) par la création et l'émission de 106.575 (cent six mille cinq cent soixante-quinze) nouvelles parts sociales privilégiées cumulatives et rachetables d'une valeur nominale de 15.- EUR (quinze euros) chacune

L'Assemblée décide d'admettre à la souscription des nouvelles parts sociales privilégiées cumulatives et rachetables la société RECKITT BENCKISER LUXEMBOURG (NO 4) LIMITED, ayant son siège à 103-105 Bath Road, Slough, Berkshire, SL1 3UH, Royaume Uni.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes RECKITT BENCKISER LUXEMBOURG (NO 4) LIMITED prénommée, ici représentée par Maître Catherine Desso, prénommée, en vertu d'une procuration sous-seing privée délivrée le 19 novembre 2008, laquelle a déclaré souscrire les 106.575 (cent six mille cinq cent soixante-quinze) nouvelles parts sociales privilégiées cumulatives et rachetables d'une valeur nominale de 15.- EUR (quinze euros) chacune et de les libérer, par l'apport en nature de l'universalité de son patrimoine, ci-après décrite.

Description de l'apport

100% de tous les actifs et passifs de RECKITT BENCKISER LUXEMBOURG (NO 4) LIMITED (intégralité du patrimoine), une société ayant son siège social dans l'Union Européenne (Royaume-Uni).

Evaluation de l'apport

La valeur nette de cet apport en nature est estimée à 22.833.540.- GBP (vingt deux millions huit cent trente trois mille cinq cent quarante Livres Sterling), soit l'équivalent de 27.057.744.- EUR (vingt sept millions cinquante sept mille sept cent quarante quatre euros), le taux de change utilisé étant de 1.- GBP pour 1,185.- EUR.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la copie des documents suivants:

- un contrat d'apport entre la Société et Reckitt Benckiser Luxembourg (No 4) Ltd;
- des états financiers au 19 novembre 2008 de Reckitt Benckiser Luxembourg (No 4) Ltd, certifié par ses administrateurs;
- une déclaration de valeur de l'apport émise le 19 novembre 2008 par Reckitt Benckiser Luxembourg (No 4) Ltd;
- une déclaration de valeur signée par les gérants de la Société le 19 novembre 2008.

Réalisation effective de l'apport.

Reckitt Benckiser Luxembourg (No 4) Ltd, apporteur, ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- elle est le seul propriétaire des actifs et passifs décrits ci-avant et possède le pouvoir d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- les transferts des actifs et passifs décrits ci-avant sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et preuve en a été apportée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir au Royaume-Uni et au Luxembourg, aux fins d'effectuer le transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Intervention des gérants.

Sont alors intervenus les gérants de RB HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., ici représentés par Maître Catherine Dessoy,

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert des actifs et passifs et confirment la validité de la souscription et son paiement.

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport.

Compte tenu du fait qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois par l'apport en nature consistant en la totalité des actifs et passifs d'une société constituée dans l'Union Européenne, à laquelle toute la propriété a été apportée simultanément, rien n'ayant été retenu, à RB HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., celle-ci requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport, pour l'apport effectué par Reckitt Benckiser Luxembourg (No 4) Ltd, sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la société (les "Statuts") en vue de lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à 1.006.264.035.- EUR (un milliard six millions deux cent soixante quatre mille trente cinq euros) divisé en 66.977.694 (soixante six millions neuf cent soixante-dix-sept mille six cent quatre-vingt quatorze) parts sociales de classe A et 106.575 (cent six mille cinq cent soixante-quinze) Parts Privilégiées cumulatives et rachetables d'une valeur nominale de 15.- EUR (quinze euros) chacune."

Sixième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des Statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

"Le bénéfice brut de la Société tel qu'indiqué dans les comptes annuels ou intermédiaires, après déduction des frais généraux, des amortissements et frais, représente le bénéfice net. Un montant équivalent à cinq pourcent (5%) du bénéfice net de la Société est alloué à la réserve légale, jusqu'à concurrence d'un montant équivalent à dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Le bénéfice restant après allocation à la réserve légale est disponible pour distribution aux associés de classe A et aux détenteurs de Parts Privilégiées dans la forme et de la manière décrite ci-dessous.

1. Les détenteurs de Parts Privilégiées auront droit à un intérêt par Part Privilégiée, calculé sur une base journalière, de LIBOR + 0.50 % sur un montant principal de 214,24.- GBP (deux cent quatorze Livres Sterling et vingt quatre pences), déduction faite du Dividende Spécial préalablement payé, comme stipulé à l'article 17.2.a. ci-dessous;

2. A condition que des bénéfices distribuables soient disponibles et sous réserve de l'approbation des actionnaires, les détenteurs de Parts Privilégiées auront droit aux distributions suivantes (les "Dividendes Préférentiels"):

a. un dividende spécial non-cumulatif (le "Dividende Spécial") par Part Privilégiée qui ne dépassera pas 201,58.- GBP (deux cent une Livres Sterling et cinquante huit pences); et

b. un dividende préférentiel cumulatif fixe (le "Dividende Préférentiel Général") calculé sur une base journalière pour chaque Part privilégiée:

i. pour la période précédant (et incluant la date de) l'allocation de tout Dividende Spécial conformément à article 17.2.a., une somme égale à LIBOR + 0.50 % de 214,24.- GBP (deux cent quatorze Livres Sterling et vingt quatre pences) par an; et

pour la période suivant l'allocation de tout Dividende Spécial conformément à article 17.2.a., une somme égale à LIBOR + 0.50 % de 214,24.- GBP (deux cent quatorze Livres Sterling et vingt quatre pences), déduction faite du montant du Dividende Spécial par Part Privilégiée payé par la Société annuellement. Pour les besoins du présent article,

3. LIBOR signifiera le "12 month London Interbank Offer Rate for Pounds Sterling" à la date d'émission des Parts Privilégiées et annuellement ensuite à la date anniversaire de l'émission.

4. Le Dividende Préférentiel Général est payable annuellement, de façon rétroactive, en un seul versement à la date anniversaire de l'émission (ou si ce jour n'est pas un jour ouvrable, le premier jour ouvrable qui suit) (la "date fixe du dividende").

5. Les Dividendes Préférentiels sont payables par priorité au paiement d'un dividende aux détenteurs de toutes autres classes de parts sociales.

6. Sauf ce qui décrit à l'article 17.2., les Parts Privilégiées ne confèrent pas d'autre droit à participer aux bénéfices de la Société.

7. Après les distributions aux détenteurs de Parts Privilégiées, le solde des profits distribuables bénéficiera aux détenteurs de parts sociales de classe A.

8. L'équivalent en euros du montant principal de 214,24.- GBP (deux cent quatorze Livres Sterling et vingt quatre pences) à la date du 19 novembre 2008, sur base du taux de change de 1.- GBP pour 1,185. EUR- est de 253,88.- EUR

(deux cent cinquante trois euros et quatre-vingt huit cents). Tous les montants payés en relation avec les Parts Privilégiées seront calculés et payés en Livres Sterling.

9. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous réserve des conditions suivantes:

(a) il sera établi un état comptable faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants, étant entendu que les montants à distribuer ne peuvent excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire;

(b) lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

10. Les distributions seront effectuées au siège social de la Société à la date à laquelle elles sont déclarées, à moins que la décision ne fixe un autre endroit ou une autre date."

Septième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 18 des Statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

"Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

a. Après le paiement des dettes, les actifs de la Société disponibles pour la distribution aux associés seront utilisés pour le remboursement aux détenteurs de chaque Part Privilégiée, en priorité à un remboursement aux détenteurs d'une autre classe de parts sociales comme suit:

- i. le montant de tout Dividende Spécial déclaré conformément à l'article 17.2.a., et non payé;
- ii. le montant de tout Dividende Préférentiel Général dû mais impayé, calculé jusqu'à et incluant la date de début de la liquidation, payable que le Dividende Préférentiel Général ait été effectivement déclaré ou non; et
- iii. 214,24.- GBP (deux cent quatorze Livres Sterling et vingt quatre pences), déduction faite de la somme de tout Dividende Spécial déclaré conformément à l'article 17.2.a., par Part Privilégiée.

b. Les Parts Privilégiées ne confèrent pas d'autre droit de recevoir les actifs de la Société disponibles pour la distribution aux associés ou un droit à la prime d'émission.

c. Le solde bénéficiera aux détenteurs de parts sociales de classe A."

Huitième résolution:

L'assemblée décide d'insérer un nouvel article 19 des Statuts ayant la teneur suivante:

1. Sous réserve des stipulations de cet article et de l'approbation préalable par les associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société, la Société peut racheter les Parts Privilégiées moyennant un avis aux détenteurs de telles Parts Privilégiées.

Le rachat ne peut avoir pour effet de réduire les actifs nets de la Société au-dessous de la somme du capital social souscrit et des réserves distribuables en vertu de la loi ou des Statuts.

2. La Société a le droit de racheter tout ou partie des Parts Privilégiées émises à tout moment.

3. Les montants du rachat payables pour chaque Part Privilégiée sont le total de:

- a. la somme de tout Dividende Spécial déclaré conformément à l'article 17.2.a., et non payé;
- b. la somme de tout Dividende Préférentiel Général dus mais impayés, calculé jusqu'à et incluant la date de rachat, payable que le Dividende Préférentiel Général ait été effectivement déclaré ou non; et
- c. 214,24.- GBP (deux cent quatorze Livres Sterling et vingt quatre pences), déduction faite de la somme de tout Dividende Spécial déclaré conformément à l'article 17.2.a., par Part Privilégiée.

4. Les détenteurs des Parts Privilégiées à racheter recevront un avis au moins quatre semaines à l'avance. L'avis spécifiera le nombre de Parts Privilégiées à racheter et la date fixée pour le rachat (la "Date de Rachat").

5. Si la Société n'a pas racheté toutes les Parts Privilégiées avant le troisième anniversaire de la date de leur émission, le solde de ces parts doit être racheté ou bien avant la date mentionnée ci-dessus ou bien à une date mutuellement consentie entre la Société et les détenteurs.

6. A la Date de Rachat, la Société payera les montants correspondant au rachat aux détenteurs de Parts Privilégiées sur présentation d'un extrait à jour du Registre de Commerce et des Sociétés.

7. Les montants du rachat seront payés aux détenteurs à la date de rachat (ou si ce jour n'est pas un jour ouvrable, le premier jour ouvrable qui suit).

Neuvième résolution:

L'assemblée décide de renuméroter l'article 19 des Statuts en article 20.

53024

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, M. AZEVEDO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 novembre 2008. Relation: LAC/2008/46891. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009062706/211/611.

(090073709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

**SH Group International Equity Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. "1" Hotels & Residences, S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.374.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "1" Hotels & Residences, S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 131.374, incorporated by deed enacted on the August 3, 2007, published in Memorial C, number 2205 of October 5, 2007, on page 105825.

The meeting is presided by Mrs Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg who appoints as secretary Mr Hubert JANSSEN, jurist, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The meeting elects as scrutineer Mr Hubert JANSSEN, pre-named.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the sole shareholder exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- To change the name of the company into "SH Group International Equity Holdings, S.à r.l."

2.- To amend article 2 of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution:

The meeting decides to change the name of the company, from "1" Hotels & Residences, S.à r.l." into "SH Group International Equity Holdings, S.à r.l."

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article two of the Articles of Association and to give them the following wording:

Art. 2. The Company's name is SH Group International Equity Holdings, S.à r.l.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, and the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée " "1" Hotels & Residences, S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 131.374, constituée suivant acte reçu le 3 août 2007, publié au mémorial C, n° 2205 du 5 octobre 2007, page 105825.

L'assemblée est présidée par Mrs Rachel Uhl, juriste résident professionnellement à Luxembourg, laquelle désigne comme secrétaire, M. Hubert JANSSEN, juriste, résident professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Hubert JANSSEN, précité.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modifier la dénomination de la société, à changer en "SH Group International Equity Holdings, S.à r.l."
- 2.- Modifier l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de " "1" Hotels & Résidences, S.à r.l." en "SH Group International Equity Holdings, S.à r.l."

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La dénomination de la société sera SH Group International Equity Holdings, S.à r.l.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2009. Relation: LAC/2009/16521. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009062847/211/91.

(090073019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Serimnir Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 137.142.

—
*Extrait des résolutions de l'Assemblée
Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 17 avril 2009*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- le renouvellement, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010, du mandat des administrateurs suivants:

- * Monsieur Stéphane FRANCOIS, Administrateur
- * Monsieur Frédéric OTTO, Administrateur
- * Monsieur Marc AMBROISIEN, Administrateur
- * Monsieur Guy VERHOUSTRAETEN, Administrateur

- le renouvellement, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010, du mandat du Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

A l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration est composé de:

Administrateurs:

- Monsieur Stéphane FRANCOIS, Avenida de Pedralbes 37 1-A, E-08034 Barcelone
- Monsieur Frédéric OTTO, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- Monsieur Marc AMBROISIEN, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- Monsieur Guy VERHOUSTRAETEN, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

Réviseur d'Entreprises:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

Bénédicte LOMMEL / Katie AGNES

Mandataire Commercial / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2009062369/31.

(090072848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

avantage Capita S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 146.142.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of Avril.

Before Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange.

There appeared:

- avantage Capita Limited, a limited liability company formed pursuant to the Companies Act 1985 of the United Kingdom, with registered office at 5th Floor, 14 Fenchurch Avenue, London, EC3M 5BS, filed with the Companies House under the number 05177605,

represented by two of its directors:

- Mr Frédéric GIELEN, consultant, residing at 64, Beaconsfield Road, London GB-N11 3AE, United Kingdom, and
- Mr Gerald ANCIA, consultant, residing at 61A, Selcroft Road, Purley, Surrey CR8 1AL, United Kingdom,

here represented by Mr Frédéric GOOSSE, réviseur d'entreprise, residing at L-5958 Itzig, 7, rue Espen, by virtue of a power of attorney, given on April 15th, 2009.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the Law dated 10th August, 1915 on commercial companies as amended, as well as by the present articles (hereafter the "Company").

Art. 2. The private limited Company will have the name "avantage Capita S.à r.l."

Art. 3. The objects of the Company are any financial and information technology and advisory consultancy activities as well as any software edition, sale and/or equipment and software rental activities.

In general, the company may carry out all industrial, commercial, financial, moveable and real estate operations and transactions, directly or indirectly connected with its corporate object, which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate purpose.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office is established in Itzig.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by one thousand (1,000) shares having a nominal value of twelve Euro and fifty cents (12.5 EUR) per share.

All the 1,000 (one thousand) shares have been subscribed by "avantage Capita Limited", with registered office at 5th Floor, 14 Fenchurch Avenue, London, EC3M 5BS, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) ("gérant(s)") need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by email or facsimile, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times

and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by email or facsimile another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing or by email. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of August 10th 1915, as amended.

Art. 14. The Company's year starts on the first of October and ends on the thirtieth of September each year.

Art. 15. Each year, with reference to September 30th, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on September 30th 2010.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,280.- .

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at one.

Is appointed as manager of the Company for an unlimited period of time: Mr Frédéric GIELEN, consultant, born at Rocourt (Belgique), on January 29th 1971, residing at 64, Beaconsfield Road, London GB-N11 3AE, United Kingdom, who, according to article 11 has the power to bind the Company by his sole signature.

2) The registered office is established at L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Hesperange, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- avantage Capita Limited, une société à responsabilité limitée constituée d'après le Companies Act 1985 du Royaume Uni, ayant son siège social à 5th Floor, 14 Fenchurch Avenue, London, EC3M 5BS, immatriculée au «Companies House» sous le numéro 05177605,

représentée par deux de ses administrateurs:

- Monsieur Frédéric GIELEN, consultant, demeurant à 64, Beaconsfield Road, London GB-N11 3AE, Royaume-Uni, et

- Monsieur Gerald ANCIA, consultant, demeurant à 61A, Selcroft Road, Purley, Surrey CR8 1AL, Royaume-Uni, ici représentée par Monsieur Frédéric GOOSSE, réviseur d'entreprise, demeurant à L-5958 Itzig, 7, rue Espen en vertu d'une procuration donnée le 15 avril 2009.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société à responsabilité limitée prend la dénomination de «avantage Capita S.à r.l.».

Art. 3. La Société a pour objet toutes activités de conseil dans le domaine de la technologie financière et informatique, ainsi que toutes activités d'édition de logiciels, de vente et/ou de location de matériels et de logiciels.

En général, la société pourra faire toutes opérations industrielles commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, nécessaires ou utiles à la réalisation et au développement de son objet.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Itzig.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de douze euros cinquante cents (12,50 EUR) chacune.

Les 1.000 (mille) parts sociales ont toutes été souscrites par avantage Capita Limited, ayant son siège social à 5th Floor, 14 Fenchurch Avenue, London, EC3M 5BS, et ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gestion. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gestion.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du Conseil de gestion. Le Conseil de gestion peut élire parmi

ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par email ou fac-similé, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par email ou fac-similé un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit ou par email. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le premier octobre et se termine le trente septembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au trente septembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 30 septembre 2010.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à 1.280,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique préqualifiée représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un.

Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Frédéric GIELEN, consultant, né à Rocourt (Belgique), le 29 janvier 1971, résidant au 64 Beaconsfield Road, London GB-N11 3AE, Royaume Uni, lequel, conformément à l'article 11 a tous pouvoirs pour engager la Société par sa seule signature.

2. Le siège social de la société est établi à L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Goosse, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 mai 2009. Relation: LAC/2009/17270. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Hesperange, le 13 mai 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009062703/241/239.

(090073360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Kings Cross S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.551.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009062330/242/13.

(090072254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Bonisavibus, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 27, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 146.146.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le trente avril.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Elahe JOUBINE, consultante en communication, commerçante, née à Téhéran (Iran), le 6 septembre 1947, demeurant à L-7220 Walferdange, 27, route de Diekirch.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par les présentes.

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "BONISAVIBUS" (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'une agence de communication, de publicité et d'une maison d'édition.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

En général, la Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Walferdange, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune; intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, Madame Elahe JOUBINE, préqualifiée, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-7220 Walferdange, 27, route de Diekirch.
2. Madame Elahe JOUBINE, consultante en communication, commerçante, née à Téhéran (Iran), le 6 septembre 1947, demeurant à L-7220 Walferdange, 27, route de Diekirch, est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle de la gérante.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: JOUBINE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 mai 2009. Relation GRE/2009/1719. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 19 mai 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009062741/231/109.

(090073456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Sky Capital International S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 74, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 146.148.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le 7 mai.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Alain CHENEVIÈRE, gérant de société, né à Genève (Suisse), le 20 décembre 1946, demeurant à MC-98000 Monaco, 47, rue Plati (Principauté de Monaco).

2) Madame Barbara CHENEVIÈRE, sans profession, née à Genève (Suisse), le 6 décembre 1940, demeurant à MC-98000 Monaco, 47, rue Plati (Principauté de Monaco).

Les deux sont ici représentés par Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée, ayant la qualité de société de gestion de patrimoine familial au sens de la loi SPF, dénommée "SKY CAPITAL INTERNATIONAL S.à r.l., SPF" (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Alain CHENEVIÈRE, préqualifié, cinq cents parts sociales	500
2) Madame Barbara CHENEVIÈRE, préqualifié, cinq cents parts sociales	500
Total: mille-parts sociales	1.000

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille deux cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1520 Luxembourg, 74, rue Adolphe Fischer.
2. Monsieur Alain CHENEVIÈRE, gérant de société, né à Genève (Suisse), le 20 décembre 1946, demeurant à MC-98000 Monaco, 47, rue Plati (Principauté de Monaco), est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 mai 2009. Relation GRE/2009/1764. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 19 mai 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009062739/231/121.

(090073504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Soldevco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 143.220.

In the year two thousand nine, on the twenty-first of April.

Before Us Maître ELVINGER Joseph, notary, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "SOLDEVCO S.A.", a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of the notary Jean SECKLER, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg) on 18 November 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2981 dated 17 December 2008. The Articles of Incorporation have not been amended since.

The meeting is presided by Mr Michael Viktor Kamp, managing director, residing professionally in Düsseldorf (the "President"),

who appoints as secretary Mrs Rachel UHL, lawyer, residing professionally in 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Robert ELVINGER, expert-comptable, residing in Luxembourg,

The President, the secretary and the scrutineer composing together the "Bureau".

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Acceptance for the entrance of the new shareholder Baldaso GmbH & Co KG

2. Decision to increase the subscribed capital by an amount of six million nine hundred forty thousand euros (EUR 6.940.000) in order to raise it from its present amount of sixty thousand euros (EUR 60.000) to seven million euros (EUR 7.000.000) by the issue of six million nine hundred forty thousand (6.940.000) new shares with a par value of one euro (EUR 1.00) having the same rights as the existing shares;

3. Subscription and liberation of six million nine hundred forty thousand (6.940.000) new shares;

4. Amendment of Article 5, first paragraph, of the articles of association so as to reflect the taken decisions;

4. Miscellaneous.

II. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed "ne varietur" by the Bureau and the notary.

III. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions are taken unanimously.

First resolution

The general meeting resolves to accept the entrance of Baldasol GmbH & Co KG as new shareholder.

Second resolution

The general meeting resolves to increase the subscribed capital by an amount of six million nine hundred forty thousand euros (EUR 6.940.000) in order to raise it from its present amount of sixty thousand euros (EUR 60.000) to seven million euros (EUR 7.000.000) by the issue of six million nine hundred forty thousand (6.940.000) new shares with a par value of one euro (EUR 1.00) having the same rights as the existing shares.

Third resolution - Subscription and Liberation

The new shares have been subscribed as follows:

MVK Treuhand GmbH	2.710.000 shares
Baldasol GmbH & Co KG	2.730.000 shares
ZHT Holding S.A.	1.500.000 shares
Total:	6.940.000 shares

The new shares have been fully paid up, so that an amount of six million nine hundred forty thousand euros (EUR 6.940.000) is at the disposal of the Company.

The support documents of the subscription and of the money payment have been presented to the notary.

Fourth resolution

As a result of the foregoing, Article 5, paragraph 1, of the articles of association is amended, so that it will read from now as follows:

" Art. 5. paragraph 1.

a) The subscribed share capital is seven million euros (EUR 7.000.000), divided into seven million (7.000.000) shares of a par value of one euro (EUR 1.00) each."

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille neuf, le vingt et un avril.

Par-devant Nous, Maître ELVINGER Joseph, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme «SOLDEVCO S.A.», avec siège social à L-1511Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 18 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2981 du 17 décembre 2008. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

L'assemblée est présidée par Monsieur Michael Viktor KAMP, gérant, demeurant professionnellement à Düsseldorf, Allemagne. (Monsieur le «Président»),

qui désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Robert ELVINGER, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Acceptation du nouvel actionnaire Baldasol GmbH & Co KG

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de six millions neuf cent quarante mille euros (EUR 6.940.000), pour le porter de son montant actuel de soixante milles euros (EUR 60.000) à sept millions d'euros (EUR 7.000.000) par la création et l'émission de six millions neuf cent quarante mille (6.940.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.00) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

3. Souscription et libération des nouvelles actions;

4. Modification de l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts afin de l'adapter aux décisions précédemment prises;

5. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter Baldasol GmbH & Co KG comme nouvel actionnaire de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de six millions neuf cent quarante mille euros (EUR 6.940.000) pour le porter de son montant actuel de soixante mille euros (EUR 60.000) à sept millions d'euros (EUR 7.000.000) par la création et l'émission de six millions neuf cent quarante mille (6.940.000) actions

nouvelles, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.00) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Troisième résolution Souscription et Libération

Les actions nouvellement créées sont souscrites comme suit:

MVK Treuhand GmbH	2.710.000 actions
Baldasol GmbH & Co KG	2.730.000 actions
ZHT Holding S.A.	1.500.000 actions
Total:	6.940.000 actions

Les actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de six millions neuf cent quarante mille euros (EUR 6.940.000) se trouve à la libre disposition de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et des paiements en espèces ont été présentés au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'assemblée décide, suite aux résolutions précédemment prises, de modifier l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts afin de lui conférer la teneur suivante:

" **Art. 5. alinéa 1^{er}** . Le capital social est fixé à SEPT MILLIONS D'EUROS (EUR 7.000.000), représenté par sept millions (7.000.000) d'actions, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de quatre mille euros

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue française constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire les présentes minutes.

Signé: R. UHL, R. ELVINGER, M. V. KAMP, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 avril 2009, Relation: LAC/2009/15916. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009062704/211/135.

(090073336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Compagnie Financière de Gestion Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 18.433.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2009.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Maître Jean HOSS, demeurant à 4, rue P. d'Aspelt, L - 1142 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Pierre AHLBORN, demeurant à 32, rue Beringen, L - 7517 Mersch, aux fonctions d'Administrateur, Vice-Président.

- Monsieur Robert RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840, aux fonctions d'administrateur;

- Maître Reginald NEUMAN, demeurant à 179, avenue de la Faïencerie, L-1512 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Maître Pit RECKINGER, demeurant à 18, rue Adames, L - 1142 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Guy WAGNER, avec adresse professionnelle au 7, bd du Prince Henri, 1724 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009062208/26.

(090072483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Piguet Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.807.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2009

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

Michel MENOUD, Président

(résidant professionnellement à CH-1205 GENEVE, 5, rue de l'Université)

Yasunobu HIGUCHI, Vice-Président

(résidant professionnellement à CH-1205 GENEVE, 5, rue de l'Université)

Jacques PITSCHI

(résidant professionnellement à CH-1205 GENEVE, 5, rue de l'Université)

Fernand REINERS

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 22-24, boulevard Royal)

Réviseur d'Entreprises

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

(ayant son siège social à L-1471 LUXEMBOURG, 400, route d'Esch)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2009.

BANQUE DE LUXEMBOURG

Société Anonyme

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2009060798/28.

(090071030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

UBAM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.412.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle du 15 avril 2009

- La démission avec effet au 16 mars 2009 de Mr André Labranche demeurant professionnellement 18, boulevard Royal, Luxembourg est approuvée. Le nombre d'Administrateurs est donc réduit à trois.

- Le renouvellement du mandat de Deloitte S.A. Luxembourg comme Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2010 est approuvé.

Extrait de résolution du Conseil d'Administration avec effet au 15 avril 2009

- Mr André Gigon est désigné «Président» du Conseil d'Administration avec effet au 15 avril 2009.

A la date du 15 avril 2009, le Conseil d'administration est composé comme suit:

Mr André Gigon, Président, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève.

Mr Pierre Berger, Administrateur et Délégué à la gestion journalière, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève.

Mr Daniel Van Hove, Administrateur et Délégué à la gestion journalière, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy à L-1940 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
po Le Conseil d'Administration
Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.
Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009062405/1670/28.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07168. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090072468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Multrans S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 32.548.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 2009

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Monsieur Jean-Paul VAN AERDEN, né le 3 août 1950 à ANTWERPEN, demeurant Koninklijkelaan, 59, B-2600 ANTWERPEN (Belgique), Monsieur Pierre SCHILL, né le 10 août 1957 à GREVENMACHER, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et Madame Caroline VAN LIERDE, née le 14 juillet 1951 à FOREST, demeurant Koninklijkelaan, 59, B-2600 ANTWERPEN (Belgique), ainsi que celui du commissaire aux comptes Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 8 mai 2009

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Jean-Paul VAN AERDEN, né le 3 août 1950 à ANTWERPEN, demeurant Koninklijkelaan, 59, B-2600 ANTWERPEN (Belgique), pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009060081/22.

(090069754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

BS Real Estate (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 125.870.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société prenant effet au 18 décembre 2008

En vertu de l'acte de transfert de parts de la Société prenant effet au 18 décembre 2008, Blue Skye (Lux) S.à r.l., ayant son siège social au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a transféré 50 parts sociales détenues dans le capital de la Société à Gigainvest S.r.l., ayant son siège social au 16, Corso Vinzaglio, I-10121, Turin, Italie.

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

- Blue Skye (Lux) S.à r.l.	300 parts sociales;
- Almandina Comercio Internacional, Lda	50 parts sociales;
- Gravina S.A.	50 parts sociales;
- Bayles S.A.	50 parts sociales;
- Gigainvest S.r.l.	50 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Pour BS Real Estate (Lux) S.à r.l.
Mattia Danese
Mandaté à cet effet

Référence de publication: 2009060802/23.

(090071058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.